

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 145 /DU 23<sup>er</sup> JUIN 2015

**Objet** : Changement de dénomination

Réf.: courrier n°1523/MSLS/DGD/DPML/DAR du 10 juin 2015

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service de ce que, conformément au courrier de Madame le Directeur de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires visé en référence, « l'autorisation d'enlèvement provisoire » s'appelle désormais **« autorisation provisoire d'enlèvement »**.

J'invite, par conséquent, l'ensemble des services à mettre à jour leurs registres en vue de prendre en compte ce changement.

Le Directeur Général des Douanes

  
**Colonel Major Issa GOMBAY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National